



COMMISSION JURIDIQUE

Réunion restreinte du LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

Présidente : Nathalie DEPAUW

Présents : Eric POQUERUSSE, Laurent LEFEBVRE

Rappel : Les décisions de la Commission Sportive concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans un délai de 48 heures.

FC ST SULPICE – FC BELLOVAQUES – Coupe Oise Seniors du 05/09/2021.

Match non joué.

Après examen des pièces au dossier,

Considérant les mails envoyés par M. Saba Baroudi d'une adresse mail personnelle au secrétariat du District le vendredi 3 septembre à 21 h 59, à 23 h 52, 23 h 58, le samedi 4 septembre à 00 h 07,

Considérant que ce club n'a pas utilisé l'adresse GMail officielle club d'une part et que ces mails ont été envoyés Hors Délai d'autre part ne respectant les horaires du secrétariat du DOF,

Considérant que la liste officielle des matches de Coupe Oise Seniors est parue sur le site officiel du District le mardi 24 août,

Considérant que ces deux clubs ont décidé de reporter leur match le dimanche 5 septembre sans avis officiel du DOF,

Considérant que l'arbitre officiel désigné pour cette rencontre s'est déplacé,

Par ces motifs, la commission décide :

- de donner, les délais d'appel écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 aux deux équipes,
- de rembourser les frais de déplacement de l'arbitre officiel à la charge des deux clubs,
- d'infliger une amende de 30 Euros à chaque club.

Prochaine réunion sur convocation.

La Présidente, Nathalie DEPAUW